



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

industrie : personnel

Question écrite n° 9115

Texte de la question

M. Christian Paul appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur le statut de l'inspection générale de l'industrie et du commerce (décret n° 47-2241 du 19 novembre 1947). A la différence des textes régissant de nombreuses autres inspections, il n'a pas encore été mis en conformité avec les dispositions de la loi n° 94-530 du 28 juin 1994 modifiant la loi sur la nomination des inspecteurs généraux et spécialement du tour extérieur pourvu en conseil des ministres. La prolongation de cette situation est susceptible de créer des difficultés dans la gestion normale du corps et de provoquer, le cas échéant, des contentieux à l'occasion de nominations à venir. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles sont ses intentions sur ce point.

Texte de la réponse

La question porte sur le statut de l'inspection générale de l'industrie et du commerce et sa mise en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi n° 94-530 du 28 juin 1994. Le retard pris dans le traitement de ce dossier s'explique par le fait que s'est posée la question d'une éventuelle unification des inspections générales de l'industrie et du commerce et des postes et télécommunications ; cette dernière n'a finalement pas été jugée souhaitable. L'honorable parlementaire peut être assuré que le Conseil d'Etat recevra très prochainement une proposition de mise en conformité du statut de l'inspection générale de l'industrie et du commerce avec les dispositions de la loi n° 94-530 du 28 juin 1994.

Données clés

Auteur : [M. Christian Paul](#)

Circonscription : Nièvre (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9115

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 1998, page 392

Réponse publiée le : 4 mai 1998, page 2534